

# Stratégies de prévention d'une commotion cérébrale – conseils scolaires et associations sportives

**Avant le début de la saison sportive interscolaire/l'année scolaire, les conseils scolaires et les associations sportives :**

- *doivent* suivre les procédures du conseil scolaire afin de confirmer que les arbitres des sports interscolaire ont fait la lecture d'une ressource de sensibilisation aux commotions cérébrales appropriée ; et
- *devraient* envisager des modifications aux règlements du sport afin de réduire la fréquence ou la gravité des traumatismes crâniens, lorsqu'un sport particulier implique un mécanisme bien défini.

**Avant le début de l'année scolaire/semestre ; et/ou l'activité intra-muros, les parents/tuteurs d'élèves qui ont moins que 18 ans doivent être informés de ce qui suit :**

- Les risques liés à l'activité ou au sport en question et les façons de les réduire.
- Les dangers reliés à la participation après avoir subi une commotion cérébrale.
- Les signes et symptômes de la commotion cérébrale.
- Les procédures du conseil scolaire pour reconnaître, diagnostiquer et gérer les commotions cérébrales.
- Les stratégies de prévention pour le sport en question.
- L'importance d'encourager les valeurs éthiques de franc-jeu et de respect de l'adversaire.
- L'importance de déterminer, lorsque les élèves/athlètes peuvent apporter leur propre équipement protecteur, si ce dernier est bien ajusté (selon les instructions du fabricant), correctement porté, en bon état et adéquat pour l'usage personnel.